

déchets pour nourrir les porcs, en refusant d'indemniser de leurs pertes les propriétaires des troupeaux décimés? On m'a signalé plusieurs cas d'éleveurs dont les porcs ont été abattus et auxquels le département a refusé d'accorder des permis.

L'hon. M. MOTHERWELL: La forte augmentation qu'accuse le nombre de porcs abattus en 1921, sans que les propriétaires aient été indemnisés, est attribuable à ce que nous avons importé de plus grandes quantités de bacon. Etant donné que 90 p. 100 des cas de choléra est imputable aux pâtures de déchets, nous avons pensé qu'il existe quelque rapport entre le nombre des cas et l'augmentation des importations de bacon des Etats-Unis; c'est là une preuve que la contagion tire sa source de là. Quoi qu'il en soit, nous avons là une excellente preuve de circonstance.

M. SUTHERLAND: L'honorable ministre veut-il dire que l'importation du bacon américain a été la principale cause du choléra des porcs qui s'est introduit dans ce pays?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. La partie que l'on jette dans le baril aux déchets porte en elle-même le germe de la maladie. Quant à la question de nourrir les porcs aux déchets, j'ajouterai qu'on a refusé à des gens qui avaient violé les règlements dans le passé, des permis autorisant cette nourriture. Ils n'ont pu obtenir le renouvellement des permis qu'on leur avait d'abord accordés, et quand on les leur a accordés en premier lieu ils avaient dû, au préalable, se conformer aux conditions exigées. Le seul changement auquel on ait songé, c'est la substitution de chaudrons plus grands, pour la cuisson des déchets, afin d'obvier à la nécessité de chaudières plus coûteuses. On nous a signalé que si les éleveurs pouvaient faire usage de chaudrons plus grands, n'importe quel ouvrier ordinaire pourrait y être préposé et que la nourriture reviendrait ainsi à meilleur marché que s'il fallait une chaudière coûteuse dont on eût dû confier le soin à un semi-expert en cas d'absence du propriétaire. Je n'ai pas encore eu occasion d'étudier cette opinion, mais elle me semble assez raisonnable.

M. SUTHERLAND: Hier soir, j'ai demandé des renseignements au sujet du montant payé par le ministère de l'Agriculture à titre de frais de transport et de dépenses concernant les chargements de wagons d'animaux expédiés pendant l'année 1921. Je

[M. Sutherland.]

crois que l'honorable ministre a promis de fournir ces renseignements aujourd'hui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici un mémoire concernant le coût du système de transport gratuit pour l'année 1921:

Mémoire concernant le système de chargement par wagon et de transport gratuit

Coût du système de transport gratuit pour l'année 1921:	
Partie est du Canada...	\$ 47 29
Partie ouest du Canada...	22,414 75
Coût du système de chargement par wagon pour l'année 1921:	
Partie est du Canada...	\$ 11 25
Partie ouest du Canada...	9,936 65

Les dossiers de la division du bétail sur pied établissent seulement ce qui a été expédié de chaque cour à bestiaux et non pas de chaque province. Il faudrait beaucoup de temps pour compiler les données nécessaires à la formation d'un état défini des frais relatifs à chaque cour, mais ces frais peuvent être approximativement divisés ainsi:

	p. 100
Calgary...	65
Edmonton...	15
Winnipeg...	15
Moosejaw...	5

On trouvera à la page 21-23 du budget relatif à la division du bétail sur pied un état détaillé de l'expédition du bétail sur pied, d'après ces systèmes, depuis leur inauguration.

M. SUTHERLAND: Quel pourcentage a-t-on payé, pendant ces années-là, dans la partie est du Canada? L'honorable ministre a cité les chiffres qui concernent la partie ouest du Canada, mais il nous faut un peu plus d'explications sur certains item de ce crédit de \$1,000,000, le plus important du ministère de l'Agriculture. Il est destiné à favoriser bien des lignes de culture. Le comité a besoin de savoir à quoi l'on applique la plus grande partie de ce crédit et quels sont les céréales que l'on obtient. Quant à cet item dont j'ai voulu surtout parler, il est évident que le montant en est entièrement distribué dans la partie ouest du Canada. J'ai aussi demandé combien l'on avait payé, à titre d'allocations, pour aider à obtenir de quoi nourrir le bétail sur pied pendant l'année 1921. Je tiens aussi à avoir des renseignements au sujet du contrôle des cours à bestiaux. Le ministère préside à l'émission de permis en faveur de marchands à commission qui disposent du bétail sur pied, sur les marchés. A-t-on reçu des plaintes de la part de quelque propriétaire de cour à bestiaux, au sujet de ces marchands à commission à qui l'on a accordé des permis, et s'est-on enquis de leurs opérations?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne sais à laquelle de ces nombreuses questions je